Le mariage

Dans un verset du coran Allah dit: « ***Et de toute chose Nous avons créé [deux éléments]: de couple. Peut-être vous rappellerez-vous?*** »[1] Le couple est une notion qui renvoie, dans son sens profond, à la parité. Le verset cité en haut signifie par conséquent qu'en dehors de Dieu, rien n'est indépendant dans sa nature puisque créature par essence, c'est pourquoi Allah se définit, d'ailleurs, par *l'Impair*. Outre le besoin que la créature a de son Seigneur, la notion de couple soutient que la créature a aussi besoin de son opposé, c'est-à-dire l'autre élément du couple. Ainsi, Allah a tout créé en couple et particulièrement l'homme. C'est pourquoi, le mot « *zawaj* » qui dérive du mot « *zaouj* » signifie « *mariage* » en arabe. Le mariage serait ainsi l'union des deux éléments du couple. C'est pourquoi Allah identifie Ève par le terme « *zaoujouka* » quand il interpelle Adam, bien qu'il n'est pas fait mention d'un mariage antérieur entre les deux, dans le verset suivant: « ***Et Nous dîmes: « O Adam, habite le Paradis toi et ton épouse.*** »»[2] La notion de couple renvoie aussi à la notion de mâle et de femelle. La masculinité et la féminité sont des notions à définir aussi, si l'on veut comprendre parfaitement la notion de « *couple* ». En effet, un couple comprend un mâle et une femelle et les deux sont interdépendants et complémentaires. Dans un autre verset du coran, Allah dit à ce sujet : « ***Et parmi ses signes, la création pour vous et à partir de vous d'épouses afin que vous vous réfugiez auprès d'elles, et il a placé entre vous de l'affection et de la miséricorde. Il y a cela des preuves pour un peuple qui réfléchit.*** »[3] A partir de ce verset, on comprend la fonction des deux éléments du couple: le mâle est central et la femelle gravite autour de lui car la création du mâle précède celle de la femelle. Le mâle serait l'intérieur et la femelle l'extérieure. Le mâle serait le fond et la femelle la forme. Le mâle est comparable à un homme et la femelle a une maison. L'homme sans la femme est comparable a un homme sans refuge et la femme sans l'homme est comparable à une maison vide. L'homme a donc besoin de la femme et la femme a besoin de l'homme mais ces besoins sont différents. L'homme a besoin de ce qui lui manque chez la femme c'est-à-dire la forme, en l'occurrence la chaire et la femme a besoin chez l'homme de ce qui lui manque, c'est-à-dire le fond, en l'occurrence l'affection, le sens et l'amour. Le couple est, par conséquent, sensé faire une synthèse entre deux éléments opposés pour générer de l'entièreté, de l'épanouissement et du bonheur. Le mot « *nikah* » que l'on traduit en arabe par « *mariage* » est l'union légale entre un homme et une femme de confession musulmane. Les quatre conditions pour contracter un mariage sont : l'approbation du tuteur, la dot, les deux témoins, le contrat entre le prétendant et le tuteur. Le mariage est dans l'islam une adoration et un devoir puisque Allah dit: « ***Et mariez les célibataires parmi vous.*** »[4] Dans une tradition le prophète a dit: « *Ô vous les jeunes! Que celui qui peut assumer la charge d'un ménage qu'il se marie car c'est une protection pour les péchés de la vue, une protection pour ce qui se trouve entre les jambes.* »[5] Dans une autre tradition le prophète a dit : « *Quand un homme vient demander votre fille en mariage et que son éthique et sa religion vous satisfait alors mariez-le, car si vous refusez, vous serez à l'origine d'une grande turpitude sur la terre et d'un grand désordre.* »[6] Ainsi, le mariage est un devoir, voire une obligation pour celui qui sans celui-ci risque de succomber aux tentations du diable. Le célibat est donc un fléau à l'échelle individuelle et collective quand il dérègle la spiritualité et la société par ses relations extra-conjugales. La mariage préserve effectivement des péchés de la fornication, de la masturbation et de tous les péchés qui tourne autour du sexe. C'est pourquoi le prophète a dit: « *Celui qui se marie a certes complété la moitié de sa foi.* » C'est pourquoi Satan travaille à rendre compliquer le *halal* et à rendre

1 C51/49
2 C2/35
3 C30/21
4 C24/32
5 Boukhari
6 Bayhaqi

facile l'accès au *haram* en insufflant dans la conscience des jeunes, la pensée de la sacralisation du *halal* au point de pousser les jeunes ignorants à justifier leur multiplication des actes illicites sur les relations légales. S'il n'arrive pas à vous enfermer avec ce piège alors il va essayer de briser votre couple. Ainsi, l'islam définit quatre couples de droits et devoirs réciproques au sein du couple musulman afin d'assurer la concorde et la pérennité.

Le premier couple de droits et devoirs est l'amour et la satisfaction. L'homme doit aimer et manifester de l'affection à son épouse et la femme doit satisfaire et servir son époux. Dans une tradition, le prophète a dit : « *Si j'avais le droit d'ordonner à quelqu'un de se prosterner devant une autre personne que Dieu, j'aurai ordonné à la femme de se prosterner devant son époux!* »[7] Cette tradition est lourde de conséquence, mais hélas combien de femme en sous-estime la portée! Dans le même ordre d'idée, le prophète a aussi dit à la tante de Husayn ben Mohsin qui parlait à propos de son mari: « *Regarde ton attitude à son égard car il est ton paradis ou ton enfer,* » c'est-à-dire ton référant par rapport à ta destination, s'il agréait ton attitude tu rentreras au paradis et s'il ne l'agréait point, tu iras en enfer, si la source de cette insatisfaction résulte, bien évidemment, d'une injustice de la part de la femme, c'est-à-dire de la non réalisation de l'un de ses devoirs. C'est pourquoi, dans une autre tradition, le prophète a dit : « *La femme qui meurt en ayant obtenu de son époux l'agrément rentrera au paradis.* »[8] Ces traditions indiquent que l'adoration de la femme envers Dieu passe par la satisfaction de son époux, c'est-à-dire qu'elle ne se rapproche de Dieu que par la recherche de la satisfaction de son mari. Le mari doit aimer en retour une telle femme car par elle il se rapproche aisément de Dieu. L'amour ici est un amour consécutif du sacrifice comme l'amour que Dieu porte à son serviteur qui se rapproche de Lui par ses œuvres surérogatoires.

Le second couple de droits et devoirs est l'obéissance et l'orientation. L'homme doit orienter et guider son épouse et la femme doit avoir confiance en lui pour ensuite obéir et le suivre. Le prophète disait à ce sujet: « *Les oiseaux dans l'air, les poissons dans l'eau, les anges dans le ciel, le soleil et la lune demandent pardon à Dieu pour la femme obéissante à son époux. Tandis que la femme désobéissante, Allah, les anges et tout le monde la maudissent.* »[9] Il s'agit ici d'obéir à la vérité même si celle-ci se trouve auprès de la femme. L'obéissance n'est donc pas absolue mais concerne les aspects de la vie où l'homme est naturellement disposé à voir plus juste que la femme car effectivement l'homme a la faculté intrinsèque de se projeter vers l'avenir, de juger par la raison et d'examiner les conséquences dans l'instantané tandis que la femme aura tendance à être influencée par ses émotions et à fausser son jugement. C'est donc par rapport à la vue que l'homme a la primauté sur la femme car par nature et généralement la sienne est plus globale que celle de la femme. C'est pourquoi Allah dit : « ***Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci et aussi pour les dépenses qu'ils accomplissent à leurs égards. Les femmes vertueuses et obéissantes...*** »[10]

Le troisième couple de droits et devoirs est la bienfaisance et la reconnaissance. L'homme doit être bienfaisant à l'égard de son épouse en subvenant à ses besoins et celle-ci doit être reconnaissante. Dans une tradition le prophète a dit : « *On m'a montré l'enfer et j'ai remarqué que la majorité de ses résidents étaient des femmes puisque elles renient! » « Elles renient leur Seigneur? Rétorqua un compagnon » « Non, répondit le prophète, elles renient la bienfaisance et le bon comportement de leurs époux à leurs égards. Au point où si tu agis avec elle avec bienfaisance tout le temps, et que tu faillis à un moment donné, elles ne retiens que ta défaillance comme si, dans le reste, tu n'avais rien fais de bon!* »[11] A partir de cette tradition on peut soutenir que l'ingratitude est un défaut terrible puisqu'il plongera ses possesseurs en enfer. Il

7 Tirmidhi
8 Tirmidhi
9 « *Les péchés capitaux* », Dhahabi
10 C4/34
11 Boukhari

faut donc noter qu'il est un devoir pour la femme de n'est pas être ingrate vis-à-vis de son époux en faisant abstraction de tout le bien que ce dernier peut apporter en raison de la focalisation sur la faille, car n'oublions pas que la simple présence du conjoint est un bienfait en soi, puisque il est toujours préférable d'être marié que célibataire surtout quand le conjoint est essentiel. Ibn Sirine disait a ce sujet : « *Tu es injuste envers ton frère, si tu mentionnes le pire de ce que tu connais à son sujet, et que tu caches le bien le concernant!* »

Le quatrième couple de droits et devoirs est la patience face au mauvais caractère. L'homme doit patienter le mauvais caractère de son épouse et la femme doit patienter ce qui chez son époux peut lui déplaire. Une tradition du prophète expose un principe dont la pratique nous préserverait du divorce : « *Que le croyant ne méprise pas une croyante en raison de la répugnance qu'il peut avoir de son comportement car s'il est déçu sur un point, il peut être satisfait d'un autre point!* »[12] L'application de cette règle est le contraire de ce à quoi nous convie Satan pour nous séparer, à savoir nous pousser à focaliser sur le défaut, car la voie prophétique nous invite, quant à elle, à focaliser sur la qualité afin de faire abstraction du défaut, tant que celui-ci ne découle pas d'une injustice, bien évidemment, et ne porte pas atteinte au respect d'un principe essentiel. Ibn Moubarak disait à ce sujet : « *Le croyant recherche les excuses, et l'hypocrite recherche les erreurs.* » L'imam Ibn Rajab disait quant à lui : « *La personne équitable est celle qui pardonne le peu d'erreurs que l'homme a commis, face à la multitude de ses bienfaits.* »

Satan qui œuvre constamment à la séparation des couples s'est donné pour objectif de faire divorcer les couples musulmans. Et pour cela il agit selon une voie spécifique, l'une interne et l'autre externe : Il aspire, en interne, à déformer le sens du couple afin que les droits et les devoirs des éléments de ce dernier soient bafoués. De la sorte, il aspire a mettre en évidence et à accentuer le déséquilibre jusqu'à la séparation. Il aspire à séparer le couple par l'extérieur, en utilisant l'influence des ami(e)s ou des belles familles afin que les droits et les devoirs sur lequel repose le couple ne soient plus respectés. Ainsi, la voie de la préservation du couple passe par la science et le retour au jugement de Dieu dans la fixation du sens, des droits et des devoirs. Ensuite, il faut se prémunir contre les influences néfastes qui aspirent à séparer le couple.

Mahdy Ibn Salah

12 Moslim